

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 Avril 2016

Le Conseil Municipal élu, s'est réuni au lieu ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Maire,

PRÉSENTS : Agnès RUFIN – Michel BOMBARD – Jacqueline POLU – Francis GRAVELEINE - Jean-Philippe PIOCELLE – Alain VASSEUR - Didier CATHELAIN - Christian BLANC – Delphine MENOÛ – Sylvie COURTAUX – Agnès RUFIN - Aurélie VINCENTI.

ABSENT EXCUSE : Melle Cécile LEVASSEUR

PROCURATION : M. SMETRYNS avec pouvoir à M. BOMBARD
Mme ZAMBLERA avec pouvoir à M. THOMAS

ORDRE DU JOUR

- 1° Compte rendu de la réunion du 18 février 2016
- 2° Compte Administratif 2015
- 3° Compte de Gestion 2015
- 4° Affectation de Résultat
- 5° Contributions Communales 2016
- 6° Subventions Communales 2016
- 7° Budget primitif 2016
- 8° Entretien des espaces verts
- 9° Acquisition matériel scolaire
- 10° Installation défibrillateur
- 11° Renumérotation de la rue Désiré Orsol
- 12° Acquisition matériel bras débroussaillage
- 13° Affaire construction Bâtiment Agricole
- 14° D.E.T.R. demande de subvention accessibilité des P.M.R.
- 15° Questions diverses

Monsieur Philippe ALLARD est désigné comme secrétaire de séance.

1. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 FEVRIER 2016

Après délibération, le compte rendu de la réunion du 18 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Sous la présidence de Monsieur Michel BOMBARD adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016, qui s'établit ainsi :

2015		DEPENSES	RECETTES
-------------	--	-----------------	-----------------

	FONCTIONNEMENT	732 149.72 €	783 938.55 €
	INVESTISSEMENT	105 421.29 €	346 649.70 €

2014		DEPENSES	RECETTES
REPORTS	FONCTIONNEMENT		19 633.45 €
EXERCICE	INVESTISSEMENT		89 642.00 €

RESTE A REALISER	INVESTISSEMENT	318 426.00 €	
-------------------------	-----------------------	---------------------	--

2015		DEPENSES	RECETTES
TOTAL	FONCTIONNEMENT	732 149.72 €	803 572.00 €
	INVESTISSEMENT	423 847.29 €	436 291.70 €

2015		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL	1 155 997.01 €	1 239 863.70 €

Hors de la présence de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de l'adopter à l'unanimité

3. COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil d'administration, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives de crédits qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des résultats d'exécution du budget primitif (tableau A13 A14),

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

DECLARE que le **compte de gestion** dressé, pour l'exercice 2015 par Monsieur Jacques JUPIN, Receveur à Noailles, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal :

DECIDE de l'adopter à l'unanimité.

4. AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Jean-Jacques THOMAS, Maire, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Mr Jacques JUPIN, Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		19 633.45 €		89 642.00 €	- €	109 275.45 €
Opérations de l'exercice	732 149.72 €	783 938.55 €	105 421.29 €	346 649.70 €	837 571.01 €	1 130 588.25 €
Totaux	732 149.72 €	803 572.00 €	105 421.29 €	436 291.70 €	837 571.01 €	1 239 863.70 €
Résultat de clôture (=CA)		71 422.28 €		330 870.41 €		402 292.69 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser		318 426.00 €	- €		
	Besoin de financement des restes à réaliser		318 426.00 €			
	Excédent de financement des restes à réaliser					
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		12 444.41 €			
	2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de		50 000.00 €			Au compte 1068 Investissement BP 2016 avec émission titre de recette.
			21 422.28 €			Au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
DECIDE de l'adopter à l'unanimité

5. CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de ne porter aucune augmentation sur l'ensemble des contributions communales pour l'année 2016.

FIXE COMME SUIT : les taux des contributions communales pour l'exercice 2016

TAXES	Bases d'impositions prévisionnelles 2015	TAUX VOTES	Produit correspondant
Taxe d'habitation	1 258 000 €	8.58 %	107 936.00 €
Taxe Foncière bâti	908 500 €	27.17 %	246 839.00 €
Taxe Foncière non bâti	52 600 €	40.04 %	21 061.00 €
		TOTAL	375 836.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil passe au vote.

- Vote à l'unanimité

6. SUBVENTIONS COMMUNALES 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2016 aux associations désignées ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré ;

DECIDE d'attribuer une subvention aux associations à l'unanimité avec 14 voix pour, 0 contre 0 abstention.

Monsieur Jean-Philippe PIOCELLE Président de l'association l'amicale des jeunes ne participe pas au vote pour l'allocation de sa subvention, ainsi que Madame Delphine MENOUE qui s'abstient au vote.

6574	SUBVENTION 2016	AMICALE DES JEUNES	Associations	5 000.00
6574	SUBVENTION 2016	ANCIENS COMBATTANTS DE NOAILLES	Associations	50.00
6574	SUBVENTION 2016	ANCIENS COMBATTANTS STE GENEVIEVE	Associations	150.00
6574	SUBVENTION 2016	GENERATIONS LOISIRS	Associations	2 500.00
6574	SUBVENTION 2016	LES PETITS BUCCERIENS	Associations	1 100.00
6574	SUBVENTION 2016	LIGUE FRANCAISE CONTRE LE CANCERS	Associations	200.00
6574	SUBVENTION 2016	MOAT	Associations	580.00
6574	SUBVENTION 2016	P TIT BICHQUES	Associations	500.00
6574	SUBVENTION 2016	PARALYSES DE FRANCE	Associations	40.00
6574	SUBVENTION 2016	LES ECHOS DE LABOISSIERE	Associations	300.00
6574	SUBVENTION 2016	RESTAURANT DU COEUR	Associations	400.00
6574	SUBVENTION 2016	SECOURS CATHOLIQUE	Associations	300.00
6574	SUBVENTION 2016	SPA	Associations	650.00
6574	SUBVENTION 2016	POMPIERS DE NOAILLES	Associations	50.00
6574	SUBVENTION 2016	TEMPS LIBRE	Associations	3 500.00

INSCRIT les dépenses nécessaires au budget communal au compte 6574.

7. BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2016

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Maire, arrête le budget primitif 2016 aux sommes suivantes :

2016		DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	799 808.28 €	799 808.28 €
	INVESTISSEMENT	542 940.41 €	542 940.41 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de l'adopter à l'unanimité

8. CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient comme chaque année de prévoir l'entretien des espaces verts et présente à cet un devis établi par l'entreprise JARDIN 2000 de LABOSSE pour un montant de 7 298.10 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de passer un contrat avec l'Entreprise JARDIN 2000 pour l'entretien des espaces verts de la commune sur l'année 2016.

ACCEPTE le devis d'un montant de 7 298.10 € HT.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2016

9. ACQUISITION MATERIEL SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'acquisition de matériel et mobilier scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition de matériel et de mobilier scolaire.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2016

10. INSTALLATION DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation d'un défibrillateur pour les équipements sportifs de la commune.

Il présente la proposition de la société Electrocoeur de Beuvry sur la location maintenance d'un appareil sur la base de 50 € par mois pour une durée de 60 mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de passer un contrat pour la location maintenance d'un appareil défibrillateur avec la société Electrocoeur de Beuvry pour un montant mensuel de 50 € par mois sur une durée de 60 mois.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer le contrat à intervenir.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2016

11. NUMEROTATION RUE DESIRE ORSOL

Monsieur le Maire fait part de la demande présentée par un administré sur la renumérotation de la rue désiré orsol suite à l'implantation de nouvelles habitations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de distribuer des questionnaires à ce sujet aux résidents de la rue Désiré Orsol.

12. ACQUISITION MATERIEL COMMUNAL – BRAS DEBROUSSAILLAGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'un bras de débroussaillage et présente à cet effet un devis de la Motoculture de l'Oise de Beauvais pour un montant de 10 700 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition d'un bras de débroussaillage pour l'entretien de la Commune.

ACCEPTE le devis de La Motoculture de l'Oise d'un montant de 10 700 € HT.

INSCRIT les crédits nécessaires au Budget 2016

13. CONSTRUCTION HANGAR AGRICOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les diverses délibérations relatives à la procédure engagée pour construction d'un hangar agricole sans l'obtention préalable des autorisations nécessaires.

Il indique au Conseil que malgré les éléments probants présentés par la Commune, le Tribunal Administratif a pris la décision de débouter la Commune sur ses demandes et demandé à Monsieur le Maire de délivrer dans les délais de trois mois l'autorisation réglementaire.

14. DEMANDE DE SUBVENTION 2016 – Accessibilité des P.M.R.

La commune est éligible à la D.E.T.R., parmi les opérations éligibles figure l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments publics.

A ce titre il est proposé de présenter la 1^{ère} tranche des travaux prévus à l'agenda d'accessibilité programmé à savoir – mise aux normes de la Mairie.

Le coût du projet est estimé à 383 950 euros hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le programme de mise aux normes accessibilité pour l'exercice 2016

ADOPTE le plan de financement prévisionnel

INSCRIT la dépense au budget de la commune, lequel sera suffisamment doté à cet effet,

SOLLICITE de l'État une subvention susceptible d'être attribuée pour la réalisation du projet d'accessibilité des P.M.R.

AUTORISE le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet et à signer les actes à intervenir le cas échéant.

15. QUESTIONS DIVERSES

M. et Mme BACUE – Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier émanant de M. et Mme BACUE qui résident dans la rue de Méru à LABOISSIERE indiquant les nuisances sonores causées par le passage d'engins et de camions à fort tonnage dans la commune et notamment dans la rue de Méru.

Ils demandent par conséquent que la municipalité régleme le passage et la vitesse de ces véhicules.

Monsieur le Maire indique qu'une étude est en cours de réalisation en vue de la sécurisation des piétons et des véhicules dans la Commune.

M. et Mme FISZEL – Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier émanant de M. et Mme FISZEL résidant sur la Commune indiquant l'apparition de dégradations sur la voirie pouvant occasionner des accidents tant pour les véhicules que pour les piétons.

Ils suggèrent en outre que compte tenu de la vitesse excessive constatée pour certains véhicules un système de ralentissement pour véhicules pourrait être envisagé. Enfin, question est posée sur la possibilité d'installer un éclairage public orangé sur toute la commune.

Monsieur le Maire pour répondre aux différentes questions indique :

- Que des réparations seront effectuées prochainement pour pallier aux dégradations de la chaussée.
- Qu'une étude de sécurisation de la Commune est actuellement en cours de réalisation.
- Que le type d'éclairage installé autour de l'église n'est pas adapté pour le reste de l'éclairage public.

Fermeture de la Perception de NOAILLES – Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier émanant du syndicat F.O. – section Oise - comportant une pétition exigeant de la Direction Générale des Finances Publiques et de la DDFIP de l'Oise le maintien de la trésorerie de Noailles. Il indique que les personnes intéressées de la Commune peuvent apporter leur soutien sur la pétition.

Salon de Peinture – Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'un mail leur a été adressé afin de pouvoir connaître leur disponibilité leur du prochain salon de peinture.

Calvaire de Parfondeval – Mme VERHALLE et Mme FOURNIER assistant en qualité de spectateurs à la réunion du Conseil Municipal demandent pour que soit entretenu le calvaire du hameau de Parfondeval situé à proximité de la mare, il est décidé que le nécessaire soit effectué prochainement.

Le Maire,

Jean-Jacques THOMAS